

Sujet : Fwd: Rapport de mission (sommet UA de Malabo ,20-27/2014

De : Abderrahim Kadmiri <a.kadmiri@maec.gov.ma>

Date : 26/06/2014, 22:19

Pour : SALAHEDDINE MEZOUAR <smezouar@maec.gov.ma>, "salahmezouar2013@gmail.com" <salahmezouar2013@gmail.com>

Copie à : Mbarka Bouaida <m.bouaida@maec.gov.ma>, "bourita @maec.gov.ma sitri@maec.gov.ma l.bouchaara@maec.gov.ma" <bourita@maec.gov.ma sitri@maec.gov.ma l.bouchaara@maec.gov.ma>

Envoyé de mon iPad

Début du message transféré :

Expéditeur: Tagma <m.ouali.tagma@gmail.com>

Date: 26 juin 2014 20:44:10 UTC+01:00

Destinataire: Abderrahim Kadmiri <a.kadmiri@maec.gov.ma>

Objet: TR : Rapport de mission (sommet UA de Malabo ,20-27/2014

Conformément au plan d'action et de la feuille de route découlant de la stratégie pour s'opposer aux manœuvres de l'UA interférer et de s'impliquer dans le processus onusien de règlement de la " question du Sahara" nous nous sommes rendus M.Kadmiri et moi même a Malabo des le 19 courant afin de suivre les travaux du 23eme sommet de l UA (20-27juin2014).

L'objectif étant est d'assurer le suivi du travail déjà initié par la même délégation à Addis Abeba,une quinzaine de jours auparavant.

En effet,grâce à l'appui du noyau dur de nos amis (les RP des pays amis accrédités auprès de l'UA) avec le Sénégal comme chef de file et grâce à notre présence effective au sein du centre de conférences , les résultats suivants ont été atteints:

-Les dispositions contenues dans le "rapport du conseil de paix et de sécurité sur le Sahara "élaboré et adopté à Addis Abeba n'ont pas été amendées a Malabo

- Le Sommet n'a pas été saisi d'une décision spécifique sur le Sahara marocain .

-la Commission de l'UA n'a pas reçu de mandat pour interférer dans le processus onusien de règlement de la question du Sahara ,

-Le Rapport de la présidente de la commission de l'UA sur le Sahara a été reporté au prochain Sommet.

Néanmoins ,a l'instigation de la présidence ougandaise du CPS ,le qualificatif "illégal" a été ajouté à l'expression "l'exploitation des ressources naturelles" dans le texte qui a été soumis aux chefs d'États .

Ce préjudice est le résultat de la présence majoritaire de nos adversaires au sein du CPS , lesquels sont : l'Ouganda , l'Algérie ,l'Afrique du sud , la Tanzanie, le Mozambique, la Namibie contre seulement la présence du Niger

Des démarches seront entreprises auprès des délégations amies pour tenter de rejeter cet ajout.

Il est à souligner ,que bien que la question du Sahara n'ait pas figuré ,officiellement ,dans l'ordre du jour du sommet , la Tanzanie dans son intervention lors de l'examen du point relatif à l'Agenda 2063, a évoqué la question comme étant "une affaire de décolonisation à laquelle il faudrait trouver une solution sans délai."

Par ailleurs , des contacts ont été principalement entrepris ,au sein de l'enceinte du palais abritant le sommet de l'UA ,avec les Ministres et les membres des délégations des pays suivants : le Sénégal,le Niger ,le Kenya,la Gambie ,la Mauritanie et surtout avec le chef du cabinet Mme Zuma, le burkinabé Jean Baptiste Natama.

Ce dernier nous a été d'un grand apport notamment en nous remettant à l'avance toute la documentation afférente aux travaux du sommet .

Aussi peut-il être avancé que la mission a atteint ses objectifs .

Néanmoins des efforts accrus doivent être entrepris par la consolidation des relations et des rapports avec les pays traditionnellement amis et par une ouverture sur ceux de l'Afrique australe ,qui constituent la base des soutiens des adversaires de l'intégrité territoriale de notre pays.

Haute considération

--

This email was Anti Virus checked by asg - maec -

--

This email was Anti Virus checked by asg - maec -

--

This email was Anti Virus checked by asg - maec -